



**TON HOTEL ACCESSIBLE**  
*VOYAGER SANS OBSTACLE*

Site Web : [www.ton-hotel-accessible.fr](http://www.ton-hotel-accessible.fr)

Courriel : [contact@ton-hotel-accessible.fr](mailto:contact@ton-hotel-accessible.fr)

Téléphone : 06.52.92.20.12

Numéro SIRET : 94004598200011

---

# CAHIER DES CHARGES

---

Version du 25 janvier 2025

## **Introduction**

L'accessibilité des hébergements hôteliers est une priorité essentielle pour garantir l'inclusion et le confort des personnes en situation de handicap. Ce formulaire a été conçu comme un outil d'évaluation standardisé permettant d'identifier les conformités et les améliorations nécessaires pour répondre aux besoins de tous les utilisateurs, quel que soit leur handicap (mobilité réduite, déficiences visuelles, auditives ou cognitives).

L'objectif principal est de dresser un bilan complet de l'accessibilité des infrastructures, des services et des équipements proposés par les hôtels et appart'hôtels. Les informations collectées contribueront à améliorer l'expérience des clients et à respecter les normes et réglementations en vigueur.

Ce questionnaire est divisé en plusieurs sections, couvrant les principaux aspects de l'accessibilité : accès à l'établissement, réception, chambres, salles de bain, cuisines pour les appart'hôtels et dispositifs de sécurité. Chaque critère a été élaboré pour évaluer la conformité selon des standards reconnus et des besoins pratiques des utilisateurs.

Nous vous invitons à remplir ce formulaire avec précision. Les résultats de l'évaluation permettront non seulement de garantir la conformité aux normes d'accessibilité, mais aussi de promouvoir une hôtellerie plus inclusive et accueillante pour tous.

# Mission de Recensement

La mission de recensement consiste à identifier et collecter des données sur les hébergements hôteliers afin d'évaluer leur niveau de conformité aux critères d'accessibilité. Cette étape préliminaire vise à :

1. **Dresser un inventaire complet** des hébergements sur un territoire donné, incluant les hôtels, appart'hôtels et autres types d'établissements d'accueil.
2. **Analyser les infrastructures** disponibles :
  - Accessibilité physique des bâtiments.
  - Services et équipements destinés aux personnes en situation de handicap.
3. **Prioriser les établissements à évaluer** en fonction des besoins des usagers et des réglementations locales.
4. **Recueillir les informations documentées** fournies par les hôteliers :
  - Plans des bâtiments.
  - Certifications ou labels existants.
  - Liste des équipements spécifiques.
5. **Réaliser une cartographie** des établissements conformes pour orienter les voyageurs en situation de handicap.

# Exigences Fonctionnelles

## 1. Identité de l'établissement

- **Informations générales :**
  - Nom et adresse complète de l'établissement.
  - Nombre d'étoiles (classement officiel).
  - Capacité totale (nombre de chambres disponibles).
  - Nombre d'étages.
- **Accès général :**
  - Présence et nombre d'ascenseurs.
  - Disponibilité de chambres accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR)
    - :
    - Nombre de chambres accessibles.
    - Répartition par étage.

## 2. Accès à l'établissement

- **Entrée principale :**
  - Type d'accès :
    - Entrée de plain-pied.
    - Présence de marches (nombre, hauteur).
  - Rampe d'accès :
    - Matériaux et conformité (largeur, pente maximale admise).
  - Signalisation extérieure pour orienter les PMR.
- **Portes d'entrée :**
  - Type de porte : automatique, manuelle (légère ou lourde).
  - Largeur minimale (au moins 90 cm).
  - Présence de poignées ergonomiques.
- **Sonnette et dispositif d'appel :**
  - Hauteur et accessibilité (adapté aux fauteuils roulants).
  - Fonctionnement le jour de la visite.

## 3. Réception

- **Comptoir d'accueil :**
  - Hauteur du comptoir : section abaissée à 80 cm.
  - Présence d'un espace dédié pour les PMR.
- **Dispositifs supplémentaires :**
  - Boucle magnétique pour les personnes malentendantes.
  - Bandes podotactiles pour guider les personnes malvoyantes.
  - Bornes de réservation automatisées :
    - Accessibilité (hauteur, écran tactile utilisable).
  - Terminal de paiement mobile.

## **4. Ascenseurs**

- Dimensions intérieures de la cabine (largeur, profondeur).
- Hauteur des boutons d'appel et d'étage (max. 120 cm).
- Boutons en braille et en relief.
- Annonces vocales pour indiquer :
  - Ouverture/fermeture des portes.
  - Étage en cours d'arrivée.
- Temps d'ouverture des portes (min. 5 secondes).
- Présence de dispositifs d'appel d'urgence accessibles.

## **5. Couloirs et Accès aux chambres**

- Largeur minimale des couloirs : 120 cm.
- Signalisation :
  - Indications tactiles et visuelles pour localiser les chambres accessibles.
- Facilitation des virages pour fauteuils roulants.

## **6. Chambres**

### **Portes et Accès**

- Largeur des portes : minimum 90 cm.
- Types de systèmes d'ouverture : carte, clé ou code.
- Présence de poignées faciles à manipuler.

### **Aménagement Intérieur**

- Dimensions minimales de la chambre : 14 m<sup>2</sup> pour une personne en fauteuil roulant.
- Type de lits disponibles (simple, double) :
  - Hauteur des lits : entre 45 et 50 cm.
  - Possibilité d'espacement des lits pour un transfert latéral.
- Mobilier accessible (table, chaise, bureau).

### **Équipements**

- Interrupteurs accessibles (hauteur entre 90 et 120 cm).
- Prises électriques adaptées et accessibles depuis le lit.
- Présence de dispositifs spécifiques :
  - Alarmes visuelles pour les personnes sourdes/malentendantes.
  - Lits médicalisés ou électriques si disponibles.

## 7. Salle de Bain

### Accès et Dimensions

- Largeur de la porte : min. 90 cm.
- Dimensions minimales : 5 m<sup>2</sup> pour faciliter les transferts.
- Présence de barres d'appui à proximité des toilettes, de la douche et du lavabo.

### Équipements

- Douche à l'italienne avec :
  - Siège de douche (strapontin, hauteur réglable).
  - Barres d'appui solides et bien positionnées.
- Sol antiglisse.
- Lavabo accessible :
  - Passage libre sous le lavabo (min. 70 cm).
  - Hauteur entre 80 et 85 cm.
  - Robinet facile à utiliser.
- Miroir incliné ou à hauteur ajustable.

## 8. Cuisine des Apart'hôtels

- Plans de travail accessibles :
  - Hauteur : entre 80 et 85 cm.
  - Passage libre pour fauteuils roulants.
- Équipements adaptés :
  - Plaques de cuisson accessibles.
  - Four à hauteur (porte facile à ouvrir).
  - Micro-ondes adapté.
- Rangements : placards et tiroirs accessibles (hauteur max. 120 cm).
- Évier :
  - Passage libre dessous.
  - Robinet à commande simple.

## 9. Sécurité

- Présence de détecteurs de fumée avec signal lumineux.
- Alarmes vibrantes disponibles (oreillers/bracelets connectés).
- Consignes de sécurité affichées en formats accessibles :
  - Braille.
  - FALC (Facile à Lire et à Comprendre).
- Éclairage d'urgence adapté.

# Critères de Certification

## Validation Technique

1. **Consultations :**
  - Relecture et validation par des experts en accessibilité.
  - Partenariat avec des associations de terrains militantes
2. **Normes applicables :**
  - Respect des lois locales sur l'accessibilité.
  - Conformité avec les normes internationales (EN 301 549, normes ISO).

## Tests sur le Terrain

- Utilisation du formulaire sur plusieurs sites pour évaluer sa pertinence.
- Recueil des retours d'expérience des utilisateurs (clients handicapés et auditeurs).
- Création d'une équipe d'évaluateurs chargé de contrôler la bonne application du présent cahier des charges

## Obtention d'un Label

- Certification par un organisme reconnu (ex. : Bureau Veritas, AFNOR).
- Demande d'intégration dans les systèmes de labels comme « Tourisme & Handicap »

# **Modalités de Mise en Œuvre**

## **Formation**

- Création d'un guide utilisateur pour l'équipe hôtelière.
- Organisation de sessions de sensibilisation à l'accessibilité.

## **Suivi et Mise à Jour**

- Mise à jour régulière du site internet : [www.ton-hotel-accessible.fr](http://www.ton-hotel-accessible.fr)
- Audit régulier pour vérifier la pertinence du formulaire.
- Mise à jour des critères en fonction des évolutions légales et technologiques.